

### Attribution de subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement pour l'année 2007

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2007, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

	Année 2006	Année 2007
Franche-Comté Nature Environnement	1 221 €	1 240 €
Doubs Nature Environnement	1 221 €	1 240 €
<b>Total</b>	<b>2 442 €</b>	<b>2 480 €</b>

Les activités de ces deux associations consistent principalement en la sensibilisation et l'information du grand public sur des thématiques environnementales (sorties, conférences...), la réalisation de documents pédagogiques, la participation au débat public dans diverses commissions départementales et régionales, la coordination du réseau nature environnement.

En cas d'accord, la dépense totale de 2 480 € sera imputée au chapitre 65.832/6574 CS 34000.

Les subventions seront versées après vérification par le service concerné que le dossier de demande est complet et comporte l'ensemble des pièces requises.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la répartition proposée pour le versement de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*